



**DECISION N°321-2026-
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
DANS LE CADRE DU CATALOGUE DE SPECTACLES « DE VILLES EN
VILLAGE »**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2026.005.08.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 8 juillet 2026 portant diverses délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire à Monsieur le Président notamment pour solliciter des subventions préalables à la réalisation des projets et pour signer tous les documents requis et afférents aux dites demandes et à leur versement,

Vu le catalogue « De Villes en villages », porté par le Département de la Loire, offrant aux intercommunalités la possibilité de programmer deux spectacles en bénéficiant d'une aide financière à la programmation,

Considérant que cette programmation s'inscrit dans la démarche « d'aller vers », de valorisation du patrimoine et des savoir-faire identitaires de la politique culturelle de Forez-Est,

Considérant que le montant prévisionnel du spectacle ESKIS pour deux représentations, issu du catalogue de Villes en Villages que la CC Forez-Est souhaite programmer à Rozier-en-Donzy est estimé à 1 280,00 € TTC,

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter une subvention d'un montant de 512 € auprès du Département de la Loire pour la programmation du spectacle ESKIS de la Compagnie Poé, le mercredi 21 avril 2027 à Rozier-en-Donzy.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 14/09/2026

Le Président,
Pierre VERICEL



